

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

1. DESIGNATION

FORMASSIMO est un organisme de formation professionnelle pour les professionnels du secteur culturel. Le siège social est fixé au 8 rue du Gazomètre – 69003 Lyon. (n° Siret : 48120073100042– n° Déclaration activité : 82691100969). FORMASSIMO élabore et dispense des formations sur l'ensemble du territoire national, seul ou en partenariat. Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de FORMASSIMO
- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.

OBJET

Les présentes Conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par FORMASSIMO pour le compte d'un client. Les présentes Conditions générales de vente sont accessibles à tout moment sur le site internet www.formassimo.org. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes Conditions générales de vente. Les présentes Conditions générales de vente représentent l'intégralité des droits et obligations des parties concernant la vente de formations. Elles prévalent sur tout autre document du client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du client.

PRESTATIONS DE FORMATION

Les actions de formation dispensées par FORMASSIMO rentrent dans le cadre de la formation professionnelle et des dispositions de l'article L 6313-1 du Code du Travail et sont donc réalisées conformément à un programme préétabli qui, en fonction d'objectifs déterminés, précise les moyens pédagogiques, les moyens techniques et d'encadrement mis en œuvre, ainsi que les processus permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats.

Chaque formation dispensée par FORMASSIMO porte une dénomination, un titre et un programme.

FORMASSIMO développe, propose et dispense des formations en présentiel, en distanciel et en mixte (utilisation conjointe du mode classique d'apprentissage appelé présentiel et des outils issus de l'enseignement en e-learning).

FORMASSIMO peut refuser la vente d'une formation lorsque :

- le stagiaire ne satisfait manifestement pas aux prérequis de la formation,
- l'effectif des stagiaires inscrits à une formation a atteint les limites fixées pour des raisons de qualité pédagogique. Ce nombre est défini par FORMASSIMO .

- le délai entre la demande d'inscription du stagiaire et la date de début de la formation est inférieur aux délais d'accès mentionnés dans le programme de la formation concernée.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont applicables à toute inscription de formation passée par un stagiaire auprès de FORMASSIMO. FORMASSIMO – 8 Rue du Gazomètre– 69003 Lyon
contact@formassimo.fr – tél : 09 81 69 34 38
Siret : 48120073100042– n° Déclaration activité : 82691100969
www.formassimo.org

PROGRAMME DE FORMATION

Chaque formation du catalogue est présentée au moyen d'une fiche pédagogique appelée programme de formation faisant apparaître :

- **Les objectifs et le programme de la formation**
- **Les personnes concernées par la formation,**
- **Les prérequis,**
- **Le lieu de déroulement de la formation,**
- **Les méthodes pédagogiques,**
- **Les moyens pédagogiques,**
- **Le prix en euros net de taxes,**
- **La durée de la formation (nombre d'heures et de jours),**
- **L'identité et les références du ou des formateurs.**

FORMASSIMO ne peut être tenue responsable d'une erreur d'appréciation du stagiaire quant au choix d'une formation. Les formateurs se réservent le droit de modifier le contenu de la formation en fonction de l'actualité, du niveau des stagiaires ou de la dynamique du groupe.

TARIFS

En application des dispositions des articles 202 A et 202 B du Code Général des Impôts, FORMASSIMO bénéficie d'une exonération de TVA validée par le formulaire fiscal n°3511. Tous les prix sont indiqués nets de taxes.

Tout stage, cycle ou parcours commencé est entièrement dû. Sauf indication contraire, les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation.

INSCRIPTION ET FACTURATION

Positionnement :

Toute personne souhaitant suivre une formation organisée par FORMASSIMO doit au préalable s'entretenir avec l'un des membres de l'organisme. Au cours de cet entretien d'orientation, celui-ci détermine si le candidat satisfait aux prérequis de la formation de manière à constituer son dossier. Le stagiaire reconnaît avoir pris connaissance, au cours de l'entretien d'orientation de l'ensemble des informations relatives à la formation. Après l'entretien, le stagiaire reçoit un devis.

Inscription :

L'inscription prend effet à dater du retour du devis signé et revêtu de la mention bon pour accord signée par la personne habilitée. Lorsque l'inscription est réalisée à distance, le client bénéficie d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de l'envoi du devis signé. La rétractation doit se faire par lettre recommandée avec avis de réception. A l'expiration de ce délai, le client doit adresser le règlement de l'acompte s'il y a lieu à l'ordre de FORMASSIMO qui établit une facture.

Les inscriptions sont effectuées dans la limite des places disponibles et sous réserve de la confirmation de prise en charge, si un organisme finance la formation.

Les candidats doivent respecter les critères de prise en charge et les délais de dépôt de dossier prévus par leur organisme financeur, si un organisme finance la formation.

Règlement :

Pour les formations pouvant être prises en charge par un organisme financeur, c'est au client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. Si cet organisme accepte la prise en charge du client, qu'elle soit partielle ou totale, l'inscription prend effet à date de la réception de la convention de formation envoyée par l'organisme financeur. En cas de prise en charge partielle par l'organisme financeur, la différence sera payée directement par le client à réception de la facture correspondante.

Dans le cas où cette prise en charge n'est pas obtenue avant le début de la participation du stagiaire à la formation considérée, le client devra s'acquitter des sommes dues auprès de FORMASSIMO et fera son affaire du remboursement auprès de l'organisme financeur auprès duquel il a effectué sa demande de prise en charge.

Pour les personnes morales de droit privé

Prise en charge totale par le client

En cas de prise en charge totale par le client, un paiement d'acompte de 30% est versé par le client avant l'entrée en formation.

Le règlement du solde du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre de FORMASSIMO. En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées.

Prise en charge totale ou partiel par un organisme tiers

En cas de prise en charge totale par un organisme tiers, confirmée par la réception de l'accord correspondant et mentionnant la subrogation, la facture est directement adressée à ce dernier, au terme de l'action de formation.

En cas de prise en charge totale par un organisme tiers sans mise en œuvre de subrogation, la facture est directement adressée au client, au terme de l'action de formation.

En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, confirmée par la réception de l'accord correspondant, un paiement d'acompte correspondant à la totalité du reste à charge et ne pouvant dépasser 30% du prix total de la formation, est versé par le client avant l'entrée en formation. A l'issue de

la formation, les factures sont adressées au client et à l'organisme tiers. Le règlement du solde est à effectuer au terme de l'action de formation, à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre de FORMASSIMO.

Dans tous les cas :

- Si l'accord de prise en charge du client ne parvient pas à FORMASSIMO au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, FORMASSIMO se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du Stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au client.
- Dans des situations exceptionnelles, il peut être accepté un paiement échelonné. En tout état de cause, ces modalités devront avoir été formalisées dans la convention de formation, avant le démarrage de la formation.

Pour les personnes morales de droit public

Le client s'engage à payer le montant dû à FORMASSIMO sur présentation de la facture, au terme de l'action de formation.

Pour les personnes physiques

En cas de prise en charge totale par le client

En cas de prise en charge totale par le client, ce dernier doit verser un acompte de 30% du montant total de la prestation au moment de l'inscription en formation. Le règlement du solde est à effectuer au terme de l'action de formation, à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre de FORMASSIMO. En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées.

Prise en charge totale ou partiel par un organisme tiers.

En cas de prise en charge totale par un organisme tiers, confirmée par la réception de l'accord correspondant et mentionnant la subrogation, la facture est directement adressée à ce dernier, au terme de l'action de formation.

En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, confirmée par la réception de l'accord correspondant, un paiement d'acompte correspondant à la totalité du reste à charge et ne pouvant dépasser 30% du prix total de la formation, est versé par le client avant l'entrée en formation. Le règlement du solde est à effectuer au terme de l'action de formation, à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre de FORMASSIMO

Dans tous les cas :

- Si l'accord de prise en charge du client ne parvient pas à FORMASSIMO au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, FORMASSIMO se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du Stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au client.
- Dans des situations exceptionnelles, il peut être accepté un paiement échelonné. En tout état de cause, ces modalités devront avoir été formalisées dans la convention de formation, avant le démarrage de la formation.

ANNULATION PAR FORMASSIMO

En cas d'inexécution de sa prestation de formation par FORMASSIMO : en application des dispositions de l'article L. 6354-1 du Code du Travail, il est rappelé qu'en cas d'inexécution totale ou partielle d'une prestation de formation, FORMASSIMO devra rembourser au client les sommes indûment perçues de ce fait.

Il est convenu entre les parties que FORMASSIMO se réserve le droit, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent, de reporter l'action de formation, et/ou d'en modifier notamment : le contenu, le programme, le.s intervenant.e.s

ANNULATION, ABSENCE ET INTERRUPTION DU CLIENT

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de la faire au plus tard 14 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par courrier ou par e-mail à l'adresse contact@formassimo.org

A moins de 14 jours ouvrés avant le début de la formation ou en cas d'une absence du stagiaire durant la formation, une facture correspondant à 100 % du stage sera adressée au client, sauf cas de force majeure avéré. Les sommes, correspondant à la clause de dédit formation, ne peuvent ni être imputées sur la participation au développement de la formation professionnelle, ni être prises en charge par un organisme collecteur paritaire agréé. FORMASSIMO distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le client et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation par ce dernier.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à

l'organisme de formation dans un délai de 15 jours avant la date et l'heure de la formation.

CONVOCAION

Avant le début du stage, FORMASSIMO adresse une convocation, le livret d'accueil et le règlement intérieur par mail. Le mail et le livret contiennent toutes les informations générales et spécifiques liées à la formation.

HORAIRE ET ACCUEIL

Sauf cas exceptionnel dû au programme pédagogique de la formation, la durée quotidienne des formations est fixée à huit heures pour les formations en présentiel et 4h pour les formations en distanciel. Sauf cas exceptionnel dû au programme pédagogique de la formation, les formations se déroulent de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00 en présentiel et de 09h00 à 13h00 ou de 14h00 à 18h00 pour les formations en distanciel.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par FORMASSIMO pour assurer les formations ou remis aux stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle.

A ce titre, le client et le stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de FORMASSIMO. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le client et le stagiaire en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

L'ensemble des contenues (programmes, illustration, supports pédagogiques) sous n'importe quelle forme (papier, électronique, oral, ...) présents sur le site internet et remis au cours de la formation restent la propriété intellectuelle de FORMASSIMO et constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégés par la propriété intellectuelle et le copyright.

En conséquence : le client ou le stagiaire ne pourra ni les céder à titre onéreux ou gratuit, ni les transmettre à titre gratuit ou onéreux, ni les prêter à titre onéreux ou gratuit, ni les communiquer ou diffuser à titre gratuit ou onéreux. Par ailleurs, il s'engage à informer FORMASSIMO de toute atteinte dont il pourrait avoir connaissance.

REGLEMENT INTERIEUR

Lors de sa participation aux journées de formation, le stagiaire s'engage à respecter les dispositions du règlement intérieur de FORMASSIMO. Ce dernier est envoyé par mail en amont de la formation.

CONFIDENTIALITE ET COMMUNICATION

FORMASSIMO, le client et le stagiaire s'engagent à garder confidentiels tous les documents et informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par FORMASSIMO au client. FORMASSIMO s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux organismes financeurs, les informations transmises par le client y compris les informations concernant les stagiaires.

Cependant, le client ou stagiaire accepte d'être cité comme tel par FORMASSIMO. A cet effet, le client autorise FORMASSIMO à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

PROTECTION ET ACCES AUX INFORMATIONS A CARACTERE PERSONNEL

Les informations que communique le stagiaire lors de l'inscription sont nécessaires à FORMASSIMO pour le traitement administratif du dossier. Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le client à FORMASSIMO en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels de FORMASSIMO pour les besoins desdites commandes.

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de ces données. Pour exercer ce droit, le client adresse un courrier à FORMASSIMO au n° 8 rue du gazomètre 69003 LYON.

DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les Conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, les tribunaux de Lyon seront seuls compétents pour régler le litige. Le droit français est seul applicable.

Dernière date de mise à jour : 22 juillet 2021